Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 août 1884

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 25 août 1884, 1884-08-25

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51580

Informations sur le document source

CoteFG 15 (24)
Collation2 p. (187r, 188v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction25 août 1884
Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Familistère
DestinataireTisserant, Alexandre (1822-1896)
Lieu de destination40, rue de la Pépinière, Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Scripteur / ScriptriceMoret, Marie (1840-1908)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51580?context=pdf

Description

RésuméSur une décision judiciaire : Godin se plaint d'être condamné à payer des dommages et intérêts à celui qui l'a volé parce qu'il est un socialiste novateur. Sur la modification des statuts de l'association du Familistère destinée à la préserver des ambitions de ses héritiers : Godin informe qu'il doit résoudre des difficultés légales avant de faire appel à Tisserant.
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Consultation juridique, Familistère, Procédure (droit)
Personnes citéesSociété du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail
Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51580?context=pdf

187

Guise Familistère
25 août 84

Mon bien cher ami,

J'ai tardé jusqu'à ce jour à vous écrire d'abord parce que, au sujet de mon procès, je ne pouvais que vous exprimer à nouveau, non ma surprise de la décision judiciaire, mais une confirmation de plus de ce fait qu'il suffit d'être un socialiste novateur pour être condamné à payer des dommages-intérêts à celui qui vous a volé;

Ensuite parce que l'examen de la situation de la Sté m'a amené à reconnaître qu'il y aurait peut-être, indépendamment de l'augmentation du capital social, à faire des modifications assez profondes aux statuts, pour éviter à l'avenir de donner à mes héritiers des arguments contre la Sté.

Ces questions sont toujours à l'étude et, à mon grand regret, les difficultés qu'elles présen-

M. Tisserant

tout, un moment de l'état de la législation sur la matière, rendent les solutions difficiles.

Quand la chose va être plus éclaircie, je me ferai un plaisir de vous en reparler, et peut-être si vous voulez bien venir au milieu de nous, serait-ce une occasion de faire œuvre utile pour l'Association, en même temps que nous aurions ainsi le bonheur de vous voir.

Recevez, mon bien cher ami, l'assurance de mes plus affectueux sentiments.

Fichier